

Escroquerie

Elle se fait déléster 10 millions de francs

COE

Libreville/Gabon

LES agents de l'Etat-major des polices d'investigations judiciaires (EMPIJ) viennent de mettre la main sur un trio de présumés escrocs. Au nombre des faits ayant conduit à leur arrestation, l'extorsion d'une somme de 10 millions de francs à une jeune compatriote, pour l'achat du "céléri" - un produit qui aurait des vertus médicinales - en provenance de Mayumba. Il s'agit de Emmanuel Nsone Ndong, 37 ans, militaire à la Marine nationale et résidant au quartier Cocotiers, de Armand T'Katchenko Anguilet, 57 ans, exerçant comme peintre, habitant au Camp-De-Gaulle et de Laëlle Ekwa, 31 ans, sans-emploi, domiciliée à Bessieux. La dame flouée par les suspects raconte qu'elle a reçu un jour la visite d'un individu, venue lui faire une proposition alléchante

Photo : COE



Le duo devrait être présenté devant un juge dans les tout prochains jours. Le militaire, quant à lui, n'a pas été photographié pour code de bonne conduite, selon les enquêteurs.

consistant à lui vendre du "céléri", au prix de 65 000 francs le litre - la même quantité vendue à une firme européenne coûte 430 000 francs -! Elle ajoute avoir été interressée. C'est ainsi qu'elle va entrer dans le jeu. Pre-

mière étape: récupérer un échantillon du produit en vue d'une expertise. Heureusement, celui-ci est "authentifié" comme vrai. Sauf que l'entrée en possession du céléri implique toute une procédure. Il faut donc procéder à son condition-

nement dans un matériel adéquat, par un médecin, avant son acheminement vers l'Europe. A cet effet, la cliente et un membre de la bande se donnent rendez-vous à Owendo. Lors de la transaction, ce dernier lui remet

deux gros bidons de céléri et reçoit en contrepartie la somme de 10 millions de francs. Ensuite, il met la jeune dame en relation avec son compère, chargé de jouer le rôle du médecin. Le "médecin" demande à la

dame de se présenter au Centre hospitalier universitaire de Libreville (CHUL). A son arrivée, elle est conduite dans un bureau par son interlocuteur pour régler les formalités liées au paiement des frais du conditionnement du produit et de la sortie de celui-ci du laboratoire. Montant de la facture : 16 millions de francs. Ne possédant pas la nouvelle somme demandée, la malheureuse joint un ami pour lui demander de l'aide. Il était temps, pourrait-on dire. Car l'homme appelé, plus averti, lui fait savoir qu'elle est victime d'une escroquerie et qu'il serait mieux pour elle de saisir la police. Ce qu'elle n'hésite pas à faire. Par la suite, la police parvient à appréhender les trois acolytes grâce à une souricière soigneusement mise en place. Conduits au poste, les mis en cause ont reconnu les faits. Ils attendent d'être présentés devant le parquet de Libreville pour la suite de la procédure.

Incendie dans une partie de la base de Sogatra louée par un Libanais à Owendo

D'importants dégâts matériels

JNE

Libreville/Gabon

UN incendie, fort heureusement sans conséquence humaine, a ravagé, lundi après-midi, une partie de la base de la Société gabonaise de transport (Sogatra) louée par un Libanais, dans la commune d'Owendo. Le sinistre a, par contre, causé d'importantes dégâts matériels. Au lendemain de ce sinistre, l'ambiance était lourde au sein de la structure. Barriqués à l'intérieur de l'entrepôt, le propriétaire et le personnel s'affairaient au

Photo : Justelin Ndemezo o



Les dégâts sont considérables.

nettoyage du site et procédaient à une évaluation des pertes, à notre passage, hier en matinée.

Les circonstances de l'incendie ne sont pas encore déterminées. Et personne, du côté des victimes, n'a

Photo : Justelin Ndemezo o



Une entreprise sans enseigne permettant de l'identifier.

voulu communiquer sur les causes de ce sinistre. Mais, selon des témoignages recueillis auprès du

voisinage, des produits chimiques seraient à l'origine de cet incendie qui a, par contre, fait une victime col-

latérale, la Sogatra. En effet, l'infirmerie de cette entreprise publique de transport, mitoyenne au site du drame, a été inondée par les eaux utilisées par les secouristes de l'autre côté de la barrière pour éteindre l'incendie. La conséquence en est que ces eaux sont remontées jusqu'aux prises électriques du centre de soins, provoquant ainsi un court-circuit. Hormis le fait que la structure appartiendrait à un Libanais, rien ne permet d'identifier cette entreprise (pas d'enseigne, ni autres informations déclarant son activité).

Lutte contre le trafic des trophées interdits à la vente

Arrestation de deux suspects

AEE

Libreville/Gabon

FRANÇOIS Xavier Ngouga et Landry Doumbi, tous deux Gabonais, résidant à Franceville, sont en garde en vue, à l'antenne provinciale de l'Etat-major de la police d'investigations judiciaires (EMPIJ). Motif ? Les deux individus, apprend-t-on de source judiciaire, sont poursuivis pour trafic des peaux de panthère, un animal intégralement protégé. L'arrestation des deux sus-

pects intervient, trois semaines, après une plainte déposée contre eux par l'administration provinciale des Eaux et Forêts et l'ONG Conservation Justice. Selon une source proche du dossier, des informations concordantes faisaient état, d'une intense activité, depuis plusieurs mois, entre trafiquants et acheteurs de peaux de panthère, dans la ville de Moanda. La police, une fois saisie, a mis en place un déploiement à Moanda où François Xavier Ngouga et Landry Doumbi ont décidé de vendre à un client quatre peaux de panthère,

pour un montant de deux millions de francs environ. Mais malheureusement pour eux, ils n'iront pas au bout de leur transaction. Et pour cause. Pris en flagrant délit de détention de trophées interdits à la vente, les deux compères ont été interpellés par les policiers. Conduits au poste pour nécessités d'enquête, les deux suspects ont, au cours de leur interrogatoire, reconnu les faits. Ils ont même coopéré avec les agents des Forces de l'ordre en déclarant l'identité de leurs fournisseurs et leur lieu de résidence, Koula-Moutou, dans la pro-

vince de l'Ogooué-Lolo. Une confession qui permet aux enquêteurs, avec la collaboration de leurs collègues de l'Ogooué-Lolo de boucler rapidement leurs enquêtes. En attendant, ils ont été présentés au parquet de Franceville qui les a aussitôt placés en détention à la prison de Yéné.

Les deux trafiquants présumés tenant entre leurs mains les peaux de panthère.



Photo : D.R